

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION
Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
18e séance
tenue le
vendredi 26 octobre 1990
à 10 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 18e SEANCE

Président : M. RANA (Népal)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.1/45/FV.18
6 novembre 1990

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINTS 45 A 66 ET 155 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. HOLGER (Chili) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la Première Commission, ainsi que les autres membres du bureau. Votre expérience et vos qualités diplomatiques garantissent à nos travaux une issue fructueuse dans cette ère nouvelle des relations internationales qui commence. J'aimerais également exprimer ma gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Adolfo Taylhardat, pour l'excellent travail qu'il a accompli à l'appui du désarmement et de la sécurité internationale.

L'histoire est un long processus qui nécessite un temps de réflexion avant que l'on puisse réellement évaluer les progrès accomplis. Toutefois, l'on peut percevoir à court terme certaines tendances qui, d'une manière ou d'une autre, affecteront l'avenir de la communauté internationale. La réaffirmation de la démocratie en tant que valeur fondamentale de la société humaine ressort nettement dans les relations entre les Etats comme une règle qui tend à se généraliser.

M. Holger (Chili)

Le Chili est la preuve éloquente de cela et c'est peut-être pour la même raison qu'il voudrait voir le grand mouvement de démocratisation qui engage aujourd'hui la grande majorité des Membres de cette organisation s'étendre également aux instances multilatérales. Toutefois, le Chili note avec préoccupation que, sur des questions aussi fondamentales pour la paix et la sécurité internationales que l'interdiction absolue des essais nucléaires, les vents ne semblent pas souffler de la même manière que dans les autres domaines de la politique mondiale contemporaine.

La convocation d'une conférence d'amendement du Traité de Moscou de 1963, alternative directe de solution au problème, peut être entravée par le rétablissement du Comité spécial de la Conférence du désarmement, qui, contrairement à la première, n'a pas les moyens nécessaires pour négocier de façon adéquate une interdiction totale des essais nucléaires. Si l'on ajoute à cela l'attitude de certaines des grandes puissances, tout semblerait indiquer que la question de l'interdiction des essais nucléaires devrait être résolue par un groupe réduit d'Etats, ceux qui, par leur comportement, semblent ignorer que les conséquences néfastes de ces essais affectent l'humanité tout entière.

C'est un fait avéré que les explosions nucléaires ont des conséquences négatives pour l'environnement. Ce fait a été reconnu ici même par des pays qui ne sont pas directement intéressés par la question et par d'innombrables organismes scientifiques qui font autorité en la matière. Le Chili et les autres membres de la Commission permanente du Pacifique Sud ont dénoncé maintes fois les essais nucléaires effectués dans la zone géographique relevant de la compétence de la Commission et ne failliront pas dans les efforts qu'ils déploient pour obtenir la cessation totale de ces essais.

Comment peut-on interpréter la situation mondiale actuelle où, d'une part, s'engage un processus de désarmement au niveau des grandes puissances et, d'autre part, on insiste pour perfectionner des armes qui à elles seules sont capables de détruire le monde plusieurs centaines de fois?

N'est-il pas paradoxal qu'une puissance nucléaire, invoquant la démocratisation, annonce son intention de poursuivre ses essais nucléaires sans prendre en considération les préoccupations justifiées des pays de toute une région du monde? La réponse au problème des essais nucléaires n'est certes pas simple, mais elle ne doit pas créer des instances parallèles ou proposer des approximations progressives qui peuvent contredire et perturber une véritable négociation en la matière.

M. Holger (Chili)

Notre gouvernement considère extrêmement importante l'ouverture d'un processus de négociation en matière de désarmement qui va se dérouler dans le cadre de la Conférence du désarmement. Toutefois, si l'on en juge par l'analyse de son rapport, présenté à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, nous pouvons conclure que les résultats concrets de ses travaux sont minces et cela est dû essentiellement au manque de volonté politique de certains de ses membres. Si nous pensons que la Conférence du désarmement est la seule instance de négociation multilatérale en matière de désarmement, nous ne pouvons que manifester notre préoccupation à l'égard de son avenir. D'autre part, les événements politiques récents, la disparition de blocs idéologiques, la réunification d'Etats nous amènent à nous poser des questions sur la composition de la Conférence qui doivent être réglées sur une base véritablement démocratique. Le Chili, qui s'acquitte d'une tâche d'observateur, est disposé à devenir membre à part entière de la Conférence et à contribuer de cette manière à la nouvelle ère du désarmement qui devrait se traduire par des résultats en rapport avec les changements positifs intervenus sur la scène mondiale.

Le Gouvernement chilien souscrit pleinement à l'objectif de la destruction totale des armes chimiques et ne peut qu'exprimer sa préoccupation face au retard des négociations qui se déroulent au sein de la Conférence du désarmement. De même, il considère que, pour être universellement accepté, le régime juridique pertinent ne peut contenir des éléments discriminatoires qui favoriseraient la position de certains pays au détriment d'autres, pas plus que des normes qui empêcheraient la destruction totale et simultanée de tous les arsenaux d'armes chimiques. En outre, il doit contenir un système de vérification efficace de nature à garantir l'objectivité de son application.

L'espace extra-atmosphérique doit faire l'objet d'une action décisive de la part de la communauté internationale. Notre pays, qui prend part à un travail constructif dans les instances multilatérales, considère qu'il n'est pas juste qu'il existe différents organes s'occupant de la question et encore moins que les instances compétentes n'aient pas de pouvoir de décision. La nécessité d'éviter la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et de garantir son utilisation pacifique au profit de toute l'humanité constituent deux aspects d'une même question qui doivent être réglés à court terme.

M. Holger (Chili)

Les changements politiques intervenus dans cette nouvelle étape de la vie des Etats entraînent nécessairement des changements structurels et conceptuels. Il est certain que les Etats évoluent vers un nouveau concept multifacé de la sécurité, qui comprendrait non seulement les aspects militaires, mais également des éléments tels que l'élimination des causes de l'insécurité des particuliers et des approches globales à la solution des grands problèmes qui affectent le monde. Dans ce contexte d'idées apparaît un lien toujours plus étroit entre les questions de désarmement, de développement et d'environnement. Il est absolument nécessaire d'affecter les ressources économiques libérées par le processus du désarmement à la solution des problèmes économiques et écologiques du monde, qui s'aggravent chaque jour. Il est nécessaire d'assurer un développement économique stable et soutenu dans un environnement propre à favoriser le développement de la vie humaine.

La délégation chilienne approuve pleinement les Etats qui ont demandé la rationalisation des travaux de la Première Commission. La communauté internationale apprécierait à sa juste valeur le travail effectué par l'Organisation des Nations Unies en matière de paix et de sécurité internationales si on lui adressait un message sans équivoque qui devrait figurer dans des résolutions peu nombreuses, mais claires et précises.

Le Gouvernement du Chili considère que les études effectuées par l'ONU sur les armes nucléaires et sur le rôle de l'Organisation en matière de vérification constituent des éléments pertinents pour les négociations sur le désarmement et il tient à féliciter les Ambassadeurs Maj Britt Theorin, de la Suède, et Fred Bild du Canada, de leur conduite compétente de ces travaux.

Les défis mondiaux n'ont pas changé, c'est plutôt l'attitude des Etats qui a changé. Le Gouvernement du Chili considère que la communauté des nations ne peut pas et ne doit pas méconnaître la lueur d'espoir qui commence à poindre. Relevons les défis avec une volonté politique véritable et montrons au monde que les changements politiques qui interviennent peuvent se transformer en réalités concrètes.

M. BATIOUK (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : J'aimerais, dans la présente intervention, parler du travail de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement. De nombreux membres de notre commission ont souligné le rôle toujours plus important que joue l'Organisation des Nations Unies dans le processus de désarmement. Dans la déclaration qu'il a faite à la Première Commission il y a une semaine, le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine a dit :

"L'Organisation des Nations Unies a prouvé son importance exceptionnelle en tant que centre unique au monde pour l'harmonisation des volontés, des positions et des efforts de tous les Etats en vue de résoudre les problèmes mondiaux dont elle a à connaître." (A/C.1/45/PV.10, p. 27)

L'Organisation des Nations Unies est, selon nous, la seule instance universelle où tous les Etats Membres peuvent apporter leurs propres contributions au processus de désarmement et peuvent, en fait, exercer une influence sur le renforcement de la sécurité internationale par le désarmement. Dans le mécanisme de désarmement des Nations Unies, une place éminente revient à la Commission du désarmement. Récemment, on a cherché les moyens d'en rationaliser le fonctionnement. La session de la Commission tenue cette année a clairement mis en relief les grandes possibilités dont elle dispose. Les résultats auxquels elle est parvenue aux fins de l'amélioration du fonctionnement de la Commission, résultats présentés dans le document A/45/42, justifient l'assertion selon laquelle l'efficacité de ce fonctionnement s'améliore de façon significative.

Selon nous, des mesures concertées, telles que la rationalisation de l'ordre du jour de la Commission, la limitation du temps d'examen de questions concrètes et réellement urgentes et une régulation plus satisfaisante de ses travaux, permettront de faire de la Commission un organe authentiquement efficace de l'ONU.

L'activité de la Conférence du désarmement a toujours fait l'objet d'une attention soutenue de la part de la Première Commission. A en juger d'après le ton général de la discussion, de nombreuses délégations sont sérieusement préoccupées par la lenteur des progrès réalisés dans le cadre de la Conférence. Cette inquiétude nous semble entièrement justifiée. En fait, le rapport de la Conférence pour 1990, comme ceux des années précédentes, donne incontestablement matière à une telle inquiétude.

M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

Bien entendu, nous nous félicitons des progrès réalisés au cours des négociations concernant le projet de convention sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques. Nous sommes heureux que ces négociations entrent maintenant dans leur phase finale. Incidemment, cela confirme que des négociations multilatérales globales productives concernant des mesures de désarmement réelles sont tout à fait possibles.

Nous saluons également la création, dans le cadre de la Conférence, d'un Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, encore que, jusqu'à maintenant, il n'ait pas été possible de parvenir à un accord général sur le mandat de négociation qu'il convient de lui attribuer. C'est là, toutefois, le seul résultat tangible de la Conférence pour cette année. Mais il s'agit d'un résultat positif, bien qu'il ne puisse justifier, en tout état de cause, le fait que les négociations multilatérales sur les points de l'ordre du jour chargé de la Conférence ne progressent pratiquement pas.

Depuis de nombreuses années, la Conférence n'a pas abouti à des résultats pratiques. Nous ne saurions nous estimer satisfaits du fait que les accords concrets les plus récents remontent à plus de 10 ans. Cette situation actuelle fait clairement dissonance par rapport aux succès des négociations bilatérales soviéto-américaines et des négociations régionales européennes concernant un grand nombre de domaines importants du désarmement.

Compte tenu de l'escalade dangereuse de la militarisation dans certaines régions du monde, l'objectif d'une approche globale de la solution des questions liées à la limitation de la course aux armements et au désarmement, ainsi qu'à l'abaissement du niveau général des affrontements militaires, est plus que jamais actuel.

Nous sommes d'accord avec les délégations qui ont souligné que le potentiel de la Conférence du désarmement, en tant qu'instance de négociation, n'a pas encore été pleinement exploité. Je fais allusion aux opportunités inhérentes à la Conférence même et aux possibilités résultant d'un changement positif radical et rapide de la situation internationale.

Comme l'indique clairement le rapport de la Conférence, les participants aussi sont préoccupés par le manque de résultats positifs, et ils ont commencé à chercher les moyens d'améliorer l'efficacité de cette instance. Nous souhaitons que leurs efforts soient couronnés de succès. Selon la délégation ukrainienne, ces efforts

M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

devraient prendre en compte la nécessité de clarifier l'objectif de la Conférence du désarmement et, compte tenu de la situation nouvelle, le rôle des mécanismes multilatéraux, en général, et de la Conférence, en particulier, dans le processus d'ensemble du désarmement.

Selon nous, la Conférence, en tant qu'instance unique de négociation, est tout simplement indispensable. Un désarmement et une démilitarisation authentiques ne peuvent être durables et effectifs dans le contexte des relations internationales que s'ils se concrétisent au plan mondial.

La nécessité de réviser l'ordre du jour de la Conférence se manifeste périodiquement. A l'évidence, au cours d'une certaine période, tout peut faire l'objet d'une révision, d'une clarification ou d'une modification de forme. L'ordre du jour actuel est très exhaustif, mais il ne reflète pas entièrement les travaux de la Conférence. Dans une certaine mesure, nous admettons que, sous sa forme actuelle, l'ordre du jour n'est pas une base pratique à partir de laquelle des accords multilatéraux appropriés peuvent être élaborés. Certains de ses points sont peut-être encore trop généraux - ou insuffisamment précis - pour faire l'objet de négociations. Mais l'essentiel n'est pas l'ordre du jour, mais plutôt la volonté politique de cette instance multilatérale de mener des négociations multilatérales visant l'élaboration d'accords concrets appropriés et de mesures de désarmement authentiques.

A cet égard, nous sommes conscients que quelque chose fait défaut. C'est cette lacune qu'il faut combler avant tout. L'ordre du jour peut toujours être modifié, si tant est que la volonté de négocier existe. Dans sa forme présente, il permet de travailler dans plusieurs domaines importants.

S'agissant de certaines questions, telles que le désarmement nucléaire et la prévention d'une guerre, il serait possible d'identifier les points concrets les plus prometteurs en ce qui concerne la conclusion d'accords pratiques. Des propositions pertinentes ont déjà été formulées à cet égard.

La composition de la Conférence du désarmement et la participation à ses négociations représentent, selon nous, des questions importantes. La RSS d'Ukraine suit de très près les travaux de la Conférence. Désireux d'apporter notre propre contribution à ses travaux, nous avons suivi avec un grand intérêt l'échange de vues à propos de l'amélioration de l'efficacité de la Conférence et, notamment, de sa composition et de la participation d'observateurs à ses travaux. L'expérience

M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

montre que tous les pays intéressés à l'une quelconque de ces questions - par exemple, les négociations concernant l'élaboration d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques et la destruction des stocks de telles armes - ressentent le besoin de participer, sous une forme ou une autre, aux négociations. L'universalité de la convention déterminera son efficacité et son destin. C'est pourquoi nous souhaitons voir un plus grand nombre d'Etats non membres participer aux étapes finales des travaux concernant cette convention. Cela vaut également pour d'autres négociations, actuelles ou futures, car le désarmement global exige une approche globale et une participation globale.

M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

D'un autre côté, comme chacun sait, des négociations sérieuses ne peuvent être productives que dans une instance à composition limitée. C'est du reste sur cette base qu'a été décidée à l'origine la composition de la Conférence du désarmement, à l'époque Comité des dix-huit puissances sur le désarmement

Mais nous pensons que l'on peut arriver à un compromis entre ces deux façons extrêmes d'aborder un même problème si l'on fait preuve de souplesse et de réalisme et si l'on ne perd pas de vue l'objectif recherché.

On pourrait peut-être trouver la solution en simplifiant la question de la participation d'observateurs aux travaux de la Conférence et de ses différents organes, les comités spéciaux et les groupes de travail par exemple. Peut-être pourrait-on se mettre d'accord pour que la composition des comités spéciaux de la Conférence ne corresponde pas exactement à la composition de la Conférence elle-même. En d'autres termes, on pourrait donner à tous les pays intéressés la possibilité de négocier dans le cadre de la Conférence pour les questions qui les concernent sur un pied d'égalité, qu'ils soient ou non officiellement membres de la Conférence.

Bien entendu, il pourrait y avoir d'autres propositions et d'autres solutions. Une chose est sûre, les très grands changements qui surviennent dans le monde nous offrent la possibilité d'une percée dans la voie du désarmement multilatéral. Il serait inexcusable de laisser échapper cette occasion.

Notre délégation est heureuse, comme le montre le rapport de la Conférence, qu'un très grand nombre d'Etats portent un intérêt pratique évident à ses activités, ce qui est de bon augure pour ses travaux futurs.

M. GARCIA MORITAN (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, j'aimerais dire combien ma délégation se félicite de votre élection à la Première Commission. Nous connaissons fort bien votre habileté diplomatique et nous ne doutons pas un instant de l'issue fructueuse de cette session. Vous pouvez compter sur le plein concours de ma délégation.

Depuis un an et demi, nous sommes témoins d'événements, comme la fin de la guerre froide, qui tendent à confirmer que le monde a évolué bien plus que nous voulons l'admettre. Quoi qu'il en soit, il ne fait pas de doute que la communauté internationale est confrontée à un défi formidable que personne ne peut ignorer.

Cette nouvelle structure des relations internationales en matière de sécurité n'implique pas bien sûr un travail de pure imagination. Au contraire, comme toute

M. García Moritán (Argentine)

entreprise humaine, elle est influencée par le passé. Il n'en est pas moins incontestable qu'il faudra une logique distincte, avec des configurations de pouvoir et d'intérêts différentes en matière de sécurité.

Nous sommes convaincus que le meilleur moyen d'éviter de reproduire les expériences dogmatiques ou les cartes politiques qui ont caractérisé le pouvoir au cours du siècle est de développer une perception globale de la sécurité collective qui comprenne entre autres facteurs la décision d'aborder la problématique du désarmement avec détermination, l'adoption d'attitudes de transparence croissante et de promotion de la confiance, et l'amorce d'un processus multilatéral donnant une impulsion nouvelle à la coopération internationale.

Le moment est venu d'édifier un monde plus intégré où triomphent la raison et l'égalité juridique des Etats. Nous avons tous, sans exception, la même responsabilité à l'égard de ce qui se passe sur la planète et il nous appartient à tous, sans exception, de trouver des solutions équitables et durables. La tâche ne devrait pas être si difficile car nous sommes unis par des objectifs et des problèmes communs plus importants que ceux qui nous séparent : surmonter la pauvreté et la stagnation économique; réaliser la justice sociale; préserver la dignité de l'homme et l'environnement; développer la coopération scientifique et technique en tant que moteur du développement; et, dans le domaine qui nous occupe, adopter une approche nouvelle en matière de désarmement.

Il existe déjà différentes instances de négociation. D'un point de vue mondial, tous ces processus parallèles, apparemment indépendants, procèdent d'une logique et d'une cohérence interne qui ne peuvent être négligées. Cela ressort clairement de la multiplicité des liens qui existent entre les différents systèmes d'armes faisant l'objet de négociations. Si l'on cherchait un fil conducteur unique et commun dans tout cela, on le trouverait dans le fait que, indépendamment de leurs résultats finals, tous ces travaux visent à redéfinir le cadre de la sécurité internationale.

Le développement de relations internationales nouvelles en matière de sécurité est une tâche essentiellement multilatérale qui ne peut être déléguée. C'est précisément sur cette base qu'à notre avis la Conférence du désarmement, à l'inverse de ce que certains considèrent être son languissement inévitable, est appelée à jouer un rôle. Nous sommes prêts à entreprendre une analyse objective et réaliste de son ordre du jour et à fixer des objectifs concrets dépassant le rituel stérile dans lequel s'enlisent certaines questions.

M. García Moritán (Argentine)

Nous ne pouvons imaginer un organe aux caractéristiques différentes qui soit en mesure d'examiner convenablement l'ensemble des questions communes de la sécurité qui se posent dans un monde où l'affrontement bipolaire s'atténue considérablement. C'est précisément cette instance où sont représentés des pays du Nord et du Sud qui peut contribuer à ce que la perception essentiellement eurocentrique de la sécurité internationale soit envisagée sous un autre angle.

Si nous nous sommes permis ces brèves réflexions, c'est parce que nous jugeons important de souligner que le moment est venu d'imaginer les options que les circonstances nouvelles imposent. A cet égard, nous croyons que pour aborder les problèmes de l'avenir nous devons assumer en toute responsabilité le présent et trouver des solutions appropriées aux problèmes en suspens.

Un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires est la conséquence logique de l'évolution de la situation internationale et, comme l'une des alliances militaires l'a reconnu récemment, on peut désormais imaginer un monde où le rôle de la composante nucléaire des arsenaux perdra de son importance.

Comme on sait, les essais d'armes nucléaires ont une intention claire : la modernisation des arsenaux et l'intégration de nouveaux systèmes plus précis, plus meurtriers. Comment dès lors concilier la réalité d'aujourd'hui où les deux alliances militaires ne se reconnaissent pratiquement plus comme des adversaires avec la poursuite des programmes d'essais?

Quiconque observe avec une certaine attention cette situation pourrait y voir l'absence d'une volonté réelle d'abandonner une fois pour toutes la course aux armements. A cet égard, si les conversations bilatérales sur les systèmes stratégiques entre les principaux Etats dotés d'armes nucléaires sont un moyen de moderniser leurs arsenaux, il serait alors parfaitement logique qu'ils se refusent à accepter une interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

Un accord multilatéral mettant fin à tous les essais de tous les Etats et pour toujours, comme nous le souhaitons, devrait, pour avoir la moindre crédibilité, être négocié avec la participation active de tous les puissances qui procèdent à des essais d'armes nucléaires. Il ne devrait pas devenir un arrangement qui autorise la poursuite desdits essais par le biais de mécanismes garantissant et permettant leur poursuite, cette fois, à des niveaux moindres de puissance.

M. García Moritán (Argentine)

Les négociations doivent être essentiellement axées sur la structure du traité, sa portée, ses modalités de vérification et d'exécution. Il importe de souligner que ce sont là des questions interdépendantes directement liées à l'objectif final. En bref, chacun de ces éléments a des aspects qui doivent être envisagés dans leur ensemble, conformément à la logique interne des délibérations.

M. García Moritán (Argentine)

Qu'il me soit permis de citer ce que les délégations de l'Argentine et du Brésil ont déclaré dans une intervention conjointe à la Conférence du désarmement, le 16 août dernier, sur la question des essais nucléaires :

"C'est précisément parce que nous sommes conscients de l'importance des aspects de sécurité liés aux activités nucléaires que nous avons mis au point des systèmes uniques de coopération et d'harmonisation de nos politiques communes en ce qui concerne les principales questions internationales dans le domaine nucléaire. Ces systèmes sont connus et l'expérience que nous avons acquise au niveau bilatéral, dans le cadre latino-américain, pourrait probablement être utile lorsque nous en arriverons au moment d'établir des mécanismes qui lient le traité d'interdiction complète des essais nucléaires aux accords internationaux en vigueur en la matière et aux autres arrangements pertinents."

La cessation complète et définitive des essais nucléaires est un objectif dont on a beaucoup parlé. La tâche ne sera pas facile, mais, moyennant un engagement véritable de la part de tous, la conclusion d'un accord satisfaisant mettant fin au développement qualitatif et quantitatif des arsenaux nucléaires dans un délai raisonnable ne devrait pas être une utopie.

Dans ce contexte, la Conférence d'amendement au Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires nous fournit, selon nous, une occasion supplémentaire de discuter de la question sous tous ses aspects et de tenter de rapprocher les positions.

Alors que nous nous trouvons dans une phase de révision des systèmes qui semblaient être des réalités immuables, il est difficile de comprendre l'absence de progrès multilatéraux dans le domaine du désarmement nucléaire.

Il est tout à fait surprenant de voir se perpétuer l'inaction même dans le domaine des garanties négatives de sécurité. Depuis que les Etats dotés d'armes nucléaires ont publié leurs déclarations unilatérales, entre 1978 et 1982, un changement très important est survenu dans le monde. Au moment où l'on tend la main à l'ennemi d'hier alors même que chaque partie conserve presque intégralement ses arsenaux nucléaires, les Etats qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires ne peuvent pas encore voir leur sécurité renforcer par un accord qui ne serait pas assorti de garanties négatives de sécurité.

On reconnaît désormais l'importance incontestable que présente l'espace pour la communauté internationale. Je ne m'étendrai pas par conséquent sur les

M. García Moritán (Argentine)

multiples activités de diverses natures, notamment sur celles de type militaire et stratégique que certains Etats ne cessent de mener dans l'espace. Je crois qu'il faut cependant souligner que la situation internationale de cette fin de siècle présente, pour ce qui est de l'espace, des aspects différents de ceux qui la caractérisaient au cours des 30 dernières années et nous amène à nous poser en même temps des questions de plus en plus sérieuses dans une perspective stratégique mondiale et de sécurité également mondiale.

Une analyse très superficielle montre qu'autour de la thématique de l'espace prévalent encore des critères d'exclusivité et de partialité qui ne permettent pas d'engager des négociations concrètes. Il suffit, à ce propos, de lire attentivement le rapport de la Conférence du désarmement. Toutefois, les travaux du Comité spécial sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique ont permis cette année de constater certains aspects novateurs qu'il conviendrait, selon nous, de stimuler.

Le terrain fertile des mesures propres à accroître la confiance dans l'espace fait de plus en plus d'adeptes, et les différentes propositions présentées par de nombreuses délégations montrent qu'il existe une masse critique suffisante pour engager un travail de plus grande envergure et de systématisation. La tâche sera sans doute complexe et ne devrait pas être exécutée au détriment d'autres questions tout aussi importantes que le Comité spécial doit continuer à examiner avec la même énergie. C'est pourquoi nous sommes certains qu'un groupe d'experts gouvernementaux pourrait faire un travail spécialisé et contribuer à enrichir l'étude globale de la question relative à la prévention de la course aux armements dans l'espace.

L'étape finale de la négociation de la Convention sur l'interdiction complète des armes chimiques nécessite des efforts supplémentaires de la part de tous en vue de maintenir l'équilibre et la cohérence du projet d'instrument et d'accélérer le rythme du processus de négociation. C'est pourquoi nous nous félicitons de toutes les initiatives prises dans ce sens. Nous avons agi ainsi lors des Conférences de Paris et de Canberra. Mais nous tenons à signaler que les expériences de ces 18 derniers mois nous incitent à souligner avec la même insistance qu'il faut éviter de prendre des mesures qui suscitent des espoirs et des illusions qui ne se concrétiseront pas par la suite, en particulier, par une volonté de conclure rapidement un accord.

M. García Moritán (Argentine)

Avec un texte évolutif qu'on essaierait aujourd'hui d'élaborer grâce à une volonté politique suffisante, tous les Etats qui sont attachés au résultat final de ces négociations doivent s'efforcer de faire adopter des mesures qui touchent aux aspects pratiques de la convention et à la qualité de ses futurs mécanismes, aux fins de garantir son efficacité et lui assurer une adhésion aussi large que possible.

Cette année, la Première Commission a reçu deux documents relatifs aux travaux menés par des groupes d'experts gouvernementaux désignés par le Secrétaire général, dans le domaine de la vérification (A/45/372) et dans celui des armes nucléaires (A/45/373). Ces études exposent un autre aspect particulièrement important de la tâche du Département des affaires de désarmement des Nations Unies que dirige, avec tant de dévouement, l'Ambassadeur Akashi. Nous souhaitons marquer notre satisfaction. Nous souhaitons également commenter quelques observations qui figurent dans ces documents.

Le rapport sur l'analyse du rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification a fait ressortir certaines conclusions qui méritent d'être rappelées. Par exemple, au paragraphe 257, on note que :

"Le Groupe a conclu que l'ONU devra se pencher davantage sur les aspects multilatéraux de la vérification, en se dotant, par exemple, d'une capacité de collecte de données et ... en menant des activités d'information accrues par le biais de sa fonction de dépositaire d'instruments de désarmement."

Dans cet ordre d'idées et afin que les Nations Unies constituent l'axe du futur processus de désarmement, le Groupe d'experts a examiné la possibilité pour l'Organisation des Nations Unies d'utiliser des aéronefs comme instruments de vérification, et il a envisagé également la mise au point et le lancement d'un réseau de satellites de l'ONU pour vérifier l'application des accords de désarmement.

Outre ces idées concrètes qui semblent s'imposer de plus en plus, le chapitre intitulé "Conclusions et recommandations" prévoit la possibilité de créer un système intégré de vérification internationale en indiquant que :

"Les mêmes raisons fondamentales qui ont conduit à une approche multilatérale de certains problèmes de limitation des armements et de désarmement soulèvent aussi la question d'un cadre multilatéral qui permettrait d'assurer la vérification des accords de désarmement en résultant." (A/45/372, p. 91, par. 275)

M. García Moritán (Argentine)

Le rapport rappelle que la grande majorité de la communauté internationale "n'a pas les moyens d'exécuter l'ensemble des tâches requises et n'a pas accès aux connaissances spécialisées indispensables." (Ibid.)

Parmi les commentaires du Groupe d'experts sur cette question, il convient de souligner que la mise en place d'un système international de vérification

"doit être considérée comme un processus évolutif qui pourrait être réalisé," entre autres, par

"la création d'une organisation 'cadre' de vérification qui serait le produit de la coordination ou de la fusion de futurs systèmes de vérification ou plus."

(A/45/372, par. 275 et 277)

M. García Moritán (Argentine)

Ceux d'entre nous qui ont participé activement au processus de négociation multilatéral à la Conférence du désarmement sont conscients de la nécessité d'un système multilatéral de vérification. C'est pour cette raison, entre autres, que, avant la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, les délégations de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la Suède et de la Tanzanie ont appuyé cette idée au plus haut niveau gouvernemental. Il serait maintenant important que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'amorcer la mise en oeuvre des suggestions contenues dans le document que je viens de mentionner.

Le document A/45/373 contient un autre rapport du Groupe d'experts et fournit des données qui complètent le rapport sur les armes nucléaires qui a été présenté à l'Assemblée générale il y a 10 ans sous la cote A/35/392. Même si les efforts ont été intensifs, il n'est pas toujours facile de compléter un document qui compte parmi les plus sérieux et complets dans la série des études sur le désarmement. Malheureusement, à notre avis, l'étude de 1990 dans son ensemble n'est pas parvenue à maintenir l'équilibre réalisé en 1980. Dans le nouveau document, l'accent est exagérément mis sur la prolifération hypothétique, ce qui donne, selon nous, la fausse impression que le véritable danger pour la paix réside dans la prolifération horizontale plutôt que dans la prolifération verticale, alors que les stocks, ne l'oublions pas, se sont accrus sensiblement entre la publication des premier et deuxième rapports, le nombre d'Etats dotés d'armes nucléaires demeurant le même.

Une des différences les plus importantes entre les pays développés et les pays en développement réside dans la priorité considérable que les premiers accordent au facteur scientifique et technologique. C'est pourquoi certains Etats, reconnaissant ce fait, estiment que l'accès aux principales sources scientifiques et technologiques constitue un élément clef pour sortir de la stagnation tragique dans laquelle sont plongées quelques-unes de ces sociétés.

Nous sommes convaincus que les vents nouveaux contribueront aussi à modifier les critères restrictifs de l'accès aux techniques de pointe afin que soient supprimés les modèles hiérarchiques et les oligopoles technologiques qui ont démontré, au cours des quatre dernières décennies, non seulement leur inefficacité mais aussi, ce qui est plus grave, leur injustice.

Un mécanisme de coopération global et dynamique dans le domaine scientifique et technologique, en particulier dans les secteurs de l'énergie nucléaire, de l'espace, de la chimie et de la biologie, fondé sur l'égalité et la

M. García Moritán (Argentine)

non-discrimination, permettrait la mise en oeuvre d'un système efficace, authentique et universel d'établissement de la confiance dans les relations internationales et contribuerait de façon décisive au développement économique et social. Le Secrétaire général de l'ONU, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, mentionnait spécifiquement la nécessité d'aborder cette question.

Il existe quelques expériences qui méritent d'être analysées attentivement et qui pourraient servir de point de départ dans ce sens. Certaines sont de nature régionale et multilatérale, d'autres sont bilatérales. Dans son intervention d'il y a quelques jours, le Représentant permanent du Brésil a fait mention de ces expériences bilatérales; elles sont exposées dans le document A/45/586, distribué par le Brésil et l'Argentine.

Le Brésil et l'Argentine, comme tous le savent, font partie des Etats qui, il y a quelques décennies, ont vigoureusement mis en oeuvre des programmes énergétiques dans le but d'atteindre une certaine autonomie permettant de satisfaire leurs besoins. Dans un monde fortement technicisé et connaissant de graves problèmes d'approvisionnement, que personne n'ignore, l'absence de bases scientifiques et technologiques propres mettrait sérieusement en danger nos objectifs communs et prioritaires de développement économique et social.

Vu la nature et les caractéristiques des technologies en question, nous avons amorcé, il y a quelques années, un processus très particulier d'intégration, de complémentarité et de coordination, ce qui nous permet d'affirmer aujourd'hui qu'il y a peu d'exemples où deux programmes d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ont établi un système de confiance et d'avantages mutuels aussi sûr et aussi transparent que celui que partagent le Brésil et l'Argentine.

Nous espérons que notre expérience d'intégration et de coopération régionale servira de stimulant à l'implantation, à l'échelle internationale, de technologies de pointe, qui mettrait fin au sous-développement et qui contribuerait en même temps au renforcement de la paix et de la stabilité.

Notre propre expérience nous enseigne que les deux objectifs sont parfaitement compatibles.

M. BENDJAMA (Algérie) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de m'adresser à vous aujourd'hui, au nom des délégations des pays membres de l'Union du Maghreb arabe (UMA) : la Jamahiriya arabe libyenne, la Tunisie, le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie.

M. Bendjama (Algérie)

Les délégations de l'Union du Maghreb arabe se joignent avec un réel plaisir à celles qui vous ont déjà exprimé leur satisfaction de vous voir présider la Première Commission. Les qualités humaines et la grande expérience diplomatique que nous vous connaissons constituent assurément un excellent gage pour le succès de nos travaux. A nos félicitations sincères, permettez-moi d'ajouter l'assurance que l'appui et la coopération de nos délégations vous sont d'ores et déjà acquis.

L'évolution positive enregistrée tout au long de cette année dans les rapports internationaux a été parfaitement reflétée par la remarquable sérénité qui a présidé à ce débat général sur les questions de désarmement qui inaugure traditionnellement les travaux de notre commission. Sans doute la confrontation idéologique Est-Ouest, dont notre assemblée était en même temps le théâtre et le témoin, a-t-elle quelque peu disparu pour laisser se développer au sein de la communauté internationale l'exercice fécond du dialogue et de la négociation.

Sans doute aussi la confiance retrouvée entre les grandes puissances est-elle pour beaucoup dans la revitalisation des processus de paix pour de nombreux conflits régionaux qui, si y a si peu encore, charriaient devant notre organisation leur cortège de souffrances, d'injustice et de désespoir.

Sans doute, enfin, le recul de la logique de puissance et le regain de la confiance offrent-ils à l'Organisation des Nations Unies, et singulièrement à notre Première Commission, un champ inespéré d'investigations et de recommandations pour promouvoir les objectifs qui restent éminemment actuels de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Ce disant, puis-je me permettre d'exprimer l'espoir que, dans notre quête commune d'un désarmement général et complet, l'affrontement idéologique d'hier ne soit pas remplacé par une césure encore plus frustrante entre l'égoïsme des plus riches et des plus forts et les revendications légitimes de ce tiers monde qui aspire depuis si longtemps à la paix, à la justice et au développement économique et social.

M. Bendjama (Algérie)

Ce nouveau climat qui imprègne nos travaux doit naturellement beaucoup à l'amélioration continue des rapports américano-soviétiques. La signature, puis la mise en oeuvre du Traité sur les missiles nucléaires à courte et moyenne portée, en a été jusqu'ici l'illustration la plus spectaculaire. La prochaine étape d'importance sera, nous l'espérons, de 30 %, peut-être de 50 %, des arsenaux nucléaires stratégiques.

Ceci pour montrer que, dans le domaine du désarmement qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est bien la catastrophe nucléaire qui représente le défi le plus sérieux pour l'humanité. Mettre en oeuvre les vertus fécondes de la négociation pour diminuer puis éradiquer le danger d'apocalypse nucléaire est et doit demeurer notre tâche primordiale dans cette enceinte.

Tant que cette menace terrifiante d'extinction de l'humanité persistera, tous les progrès dans l'élimination des autres systèmes d'armes, quels que soient leurs mérites propres, resteront relatifs.

Et précisément dans ce domaine du désarmement nucléaire, et malgré les progrès enregistrés dans les négociations bilatérales américano-soviétiques, l'on ne peut malheureusement affirmer que le processus pour l'élimination totale de la menace nucléaire ait été irréversiblement amorcé. Tout au plus s'agit-il d'une réduction d'arsenaux déjà largement suffisants pour anéantir, à plusieurs reprises, toute vie sur notre planète.

Le risque de catastrophe nucléaire n'en est donc pas théoriquement diminué, et si l'on doit citer une preuve de l'insuffisance de cet exercice, il suffit de se référer à la constance des réticences explicites de certaines puissances nucléaires à accorder aux Etats non nucléaires, dans le cadre d'un instrument juridique international, des garanties précises et authentiques contre l'usage ou la menace d'usage des armes nucléaires.

Plus grave encore, cet exercice se trouve lui-même dépassé par la poursuite de la course aux armements qui s'oriente vers des systèmes toujours plus sophistiqués de destruction totale et qui obère largement les efforts faits jusqu'ici au plan quantitatif dans le désarmement nucléaire.

Le danger de cette fuite en avant, notre commission le relève chaque année depuis plus de deux décennies en réaffirmant que la poursuite des essais nucléaires est au coeur même de la course aux armements. De multiples appels ont été lancés en vain, depuis trois décennies, pour l'arrêt total des explosions expérimentales, qui sont la source directe du perfectionnement des armes nucléaires et de leur prolifération horizontale.

M. Bendjama (Algérie)

Dans moins de trois mois, la Conférence d'amendement au Traité de Moscou se tiendra dans cette enceinte avec pour objectif unique l'interdiction généralisée de tous les essais nucléaires dans tous les milieux.

Nous exprimons ici l'espoir que les puissances nucléaires se rallieront à cet objectif simple mais radical et se départiront de leur approche de réduction graduelle de la puissance des essais souterrains qui ne conduit, en définitive, qu'à une poursuite réglementée de la course aux armements nucléaires.

Il est évident que la voie vers le désarmement nucléaire sera nécessairement longue et semée d'embûches, tant subsistent encore ici et là les réactions frileuses de préservation des positions acquises et du douteux confort de la dissuasion nucléaire. C'est pourquoi notre commission s'est très tôt attachée à dépasser cette logique en proposant de mettre à l'abri des régions entières du globe en les déclarant "zones exemptes d'armes nucléaires".

Les dirigeants africains, dès leur première rencontre au sommet à Addis-Ababa en 1964, se sont courageusement engagés dans cette voie. Mais leurs efforts ont été et demeurent jusqu'à ce jour contrecarrés par la volonté de puissance d'un régime raciste, celui de l'Afrique du Sud, qui continue de faire peser sur le continent tout entier la menace de la destruction totale. A ce sujet, est-il nécessaire de souligner que c'est la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud qui se situe au coeur du problème et que le régime odieux d'apartheid qui sévit dans ce pays ne constitue qu'une circonstance aggravante. C'est dire l'inconsistance de l'argumentation complaisamment développée au cours de ce débat général sur la disparition par miracle de la capacité nucléaire sud-africaine dès lors que sont apparus certains prémices, au demeurant bien fragiles, d'un possible démantèlement du système d'apartheid.

Avec ou sans système d'apartheid, la même menace potentielle demeure, et nous ne cesserons de revendiquer son élimination totale et de dénoncer ceux qui participeront, par la livraison de composants ou d'assistance technique, à son perfectionnement technologique.

Faut-il s'étonner dès lors que le principal complice du régime d'apartheid dans son entreprise de fabrication de l'arme nucléaire soit justement un régime de même nature, dont les pratiques inhumaines à l'égard du peuple palestinien spolié de sa terre sont régulièrement condamnées par la communauté internationale. Grande est la responsabilité de ceux qui, par leur silence coupable ou leur complicité

M. Bendjama (Algérie)

inavouée, ont permis à ce régime de développer en toute impunité et en dehors de tout contrôle international, des capacités de destruction terrifiantes, destinées à assouvir, par le chantage nucléaire, sa volonté de domination sur toute la région. Le tir d'essai effectué l'année dernière par les autorités sionistes d'un missile capable de transporter des charges nucléaires et qui a terminé sa course au large des côtes libyennes atteste, si besoin est, de la réalité de cette menace.

Au cours de l'année dernière, à l'issue de la Conférence de Paris, nous nous étions pris à espérer une impulsion politique nouvelle aux négociations multilatérales sur les armes chimiques dans le cadre du Comité spécial créé à cet effet par la Conférence du désarmement. L'accélération attendue des négociations ne s'est malheureusement pas produite. Au contraire, au cours de la session d'été, nous avons assisté à une remise en cause aussi grave que délibérée de consensus antérieurs sur des questions que nous considérons comme fondamentales. Nous ne pouvons laisser sans réagir la négociation se détourner de son objectif initial, c'est-à-dire l'élimination totale - je le souligne, totale - de l'arme chimique, et s'acheminer vers un simple traité de non-prolifération, un instrument juridique dont nous connaissons à la fois les limites et les insuffisances sur la base de l'expérience dans le domaine nucléaire.

Pourtant, nous avons accueilli avec une grande satisfaction la percée réalisée en juin dernier dans le cadre des négociations bilatérales soviéto-américaines sur la difficile question de l'ordre et du calendrier de destruction de 98 % des stocks et des installations d'armes chimiques. Toutefois, les conditions exigées par la destruction du reliquat, c'est-à-dire l'adhésion à la Convention de tous les Etats dits capables ou essentiels, tendent implicitement à établir un régime à durée indéterminée de non-prolifération. Les craintes que nous nourrissions au sujet de cette dérive dans la définition de l'objet des négociations multilatérales ont été confirmées par la persistance des réticences au sujet de la notion même "d'interdiction d'emploi des armes chimiques". Ces réticences dévoilent à l'évidence l'intention de leurs auteurs de ne pas procéder à la destruction de l'ensemble des stocks chimiques et de reconduire, dans le fond, sinon dans la forme, les réserves au Protocole de Genève de 1925.

M. Bendjama (Algérie)

Nous avons pleinement conscience que la voie du désarmement général et complet est encore longue et semée d'embûches, et qu'il conviendra de procéder graduellement à mesure que la confiance gagne de nouveaux espaces. La diminution des antagonismes idéologiques et l'évolution positive des conflits régionaux ont redonné aujourd'hui à notre organisation internationale, et dans bien des domaines, l'autorité nécessaire pour l'exercice des multiples missions qui lui sont dévolues. Le champ de la concertation et de la coopération multilatérales s'étend de jour en jour à de nouvelles questions auxquelles est confrontée l'humanité, des pluies acides à la drogue, du SIDA aux filets dérivants.

Comment dès lors ne pas s'étonner, en le regrettant, de l'absence de progrès réels, dans les enceintes de négociation multilatérale, sur les questions de désarmement qui ont constitué, dès la création de notre organisation, l'un de ses objectifs principaux.

Comment ne pas exprimer notre inquiétude devant la quasi-paralysie de ce cadre unique de négociation multilatérale que constitue la Conférence du désarmement et qui se voit encore interdire, dans les faits, et par des artifices de procédure, l'examen au fond du désarmement nucléaire qui doit demeurer notre priorité à tous?

C'est dire notre préoccupation de voir d'année en année la Conférence du désarmement consacrer la plus grande partie de ses réunions (65 % au cours de cette année) à la seule question des armes chimiques. C'est dire aussi notre interrogation légitime sur le devenir de ce précieux cadre de négociation dès lors que la convention d'interdiction de ce type d'armes aura été adoptée.

S'agissant de la Commission du désarmement, la session de cette année aura permis de clore l'examen de nombreux points de l'ordre du jour. Mais que l'on ne s'y trompe pas, les importantes concessions que nous avons faites dans le cadre de l'élaboration de documents consensuels ne sauraient être interprétées comme un revirement sur les principes et les positions politiques que nous avons toujours défendus avec le Mouvement des pays non alignés dans cette enceinte. Cet effort de conciliation et de compromis doit au contraire et surtout être perçu comme l'expression d'une volonté politique d'arriver à un dénominateur commun, fût-il le plus petit, dans l'analyse et les conclusions sur ces points de l'ordre du jour.

Dans quelques semaines, lors de la discussion du contenu de l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission du désarmement, nous ferons preuve du même esprit d'ouverture et de la même volonté de compromis, car nous partageons

M. Bendjama (Algérie)

naturellement la préoccupation exprimée ici par nombre de délégations en ce qui concerne une plus grande efficacité de nos travaux dans ce cadre de concertation.

C'est dans cet esprit que nous attendons du nouvel ordre du jour qui sera nécessairement plus restreint une focalisation accrue sur les objectifs assignés par la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, parmi lesquels le désarmement nucléaire, je répète, le désarmement nucléaire, doit continuer à occuper une place prépondérante.

Dans cette étape cruciale de l'histoire moderne de l'humanité, le multilatéralisme avec ce qu'il implique comme participation de tous, sur un pied d'égalité, constitue un acquis précieux et un cadre fertile dans notre quête commune vers le désarmement général et complet. Nous avons l'espoir que notre présente session confirmera les preuves de sa fécondité dès lors que la volonté politique existe et que tous les Etats, oui, tous les Etats, s'investissent dans la réhabilitation du dialogue pour dégager de nouveaux espaces vers cet objectif synonyme pour nous tous de paix, de sécurité et de développement social.

M. PIRIZ BALLON (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : La délégation uruguayenne a le grand plaisir de vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du bureau, ses félicitations à l'occasion de votre élection. Vous pouvez compter sur tout notre appui alors que le travail de cette commission acquiert une importance nouvelle grâce à l'influence du nouveau climat qui s'instaure dans les relations internationales.

Les peuples sont très désireux de voir se consolider les perspectives de paix et de coopération qui apparaissent à la suite du désarmement idéologique entre les grands blocs qui divisent le monde.

Il s'agit à présent que ce désarmement idéologique se traduise par la cessation de la course aux armements et principalement par le renforcement du système des Nations Unies. Les indices sont nombreux qui montrent ce qui est en train de se produire : le mois prochain aura lieu à Paris un sommet qui mettra en place une nouvelle sécurité européenne; les conflits régionaux sanglants tendent à se résoudre; sur le plan bilatéral, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique ont obtenu des succès importants dans leurs négociations de désarmement.

Mais ce nouveau climat d'entente n'est pas général et n'a pas effacé par magie tous les maux qui affectent la sécurité dans le monde.

L'invasion du Koweït par l'Iraq, premier conflit survenu dans la période de l'après-guerre froide nous met brutalement face à une autre réalité et fait

M. Piriz Ballon (Uruguay)

ressortir les lacunes d'un système de sécurité collective qui avaient auparavant été dissimulées par la rivalité Est-Ouest et les systèmes théoriques de la bipolarité.

La crise du Golfe, causée en grande mesure par une course aux armements incontrôlée, démontre une fois de plus la nécessité impérieuse de renforcer les mécanismes de désarmement, ce qui doit constituer une mesure fondamentale et dont l'urgence est incontournable.

Comme l'a dit le chef de la délégation uruguayenne à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, M. Gros Espiell, dans son discours du débat général :

"La communauté internationale a le devoir d'éviter que surviennent à l'avenir des situations de danger telles que celle-ci, et cela ne sera possible que si nous engageons de manière décisive le processus de désarmement. A cette fin, l'Uruguay considère que la tâche à entreprendre immédiatement est celle de concentrer nos efforts pour faire de nouveaux progrès dans la réglementation et la limitation des armements, qu'ils soient classiques, nucléaires, chimiques, bactériologiques, radiologiques ou basés dans l'espace.

Cette tâche devrait s'accomplir par la mise en route de nouvelles négociations ou l'intensification des négociations en cours, par l'élaboration de nouvelles conventions en la matière, par la ratification des traités en vigueur de la part des Etats qui ne l'ont pas encore fait; par la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, par le perfectionnement et le renforcement des zones déjà constituées et par la mise en place de zones de paix." (A/45/PV.21, p. 8)

La notion de sécurité ne se limite pas à une situation de simple équilibre des forces militaires basé sur une parité de la course aux armements.

Nous ne pouvons pas méconnaître que l'instabilité et l'insécurité sont également les conséquences du sous-développement et des conditions injustes qui l'ont provoqué.

La priorité de la sécurité militaire par rapport à d'autres domaines de la vie des pays constitue un obstacle au progrès économique et social, ce qui entraîne un cercle vicieux entre le sous-développement, l'armement et la sécurité.

Les prochaines années devraient nous permettre d'assister à un déplacement massif de ressources financières, techniques et humaines vers d'autres domaines plus productifs.

M. Piriz Ballon (Uruguay)

L'utilisation intelligente et solidaire des dividendes de la paix est l'une des clefs permettant de sortir de ce cercle vicieux.

La dimension écologique de la sécurité et la relation entre le désarmement, le développement et l'environnement ont été à juste titre mis en relief au cours du présent débat de façon particulièrement éloquente par l'Ambassadeur du Brésil. La simple existence des armes nucléaires, chimiques, radiologiques et bactériologiques et la réalisation d'essais nucléaires constituent manifestement les plus grandes menaces pour l'environnement. C'est pourquoi nous appuyons avec enthousiasme l'initiative présentée la semaine dernière par la représentante de la Suède, l'Ambassadrice Maj Theorin.

Comme le Secrétaire général le fait observer fort justement dans son rapport à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale,

"Nous sommes à un stade où les transformations politiques vont plus vite que les négociations trop prudentes en vue de limiter la production d'armes et d'armements." (A/45/1, p. 19)

Au plan multilatéral, mon gouvernement pense que la non-prolifération nucléaire est un impératif de plus en plus urgent. L'Uruguay estime que le Traité sur la non-prolifération est le meilleur instrument dont on dispose pour empêcher la prolifération des armes nucléaires, mais la non-prolifération n'est pas limitée au Traité. Les zones exemptes d'armes nucléaires, les zones de paix et les accords de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour ne citer que ceux-là, sont aussi des moyens efficaces de parvenir à l'objectif commun et universel de la lutte contre toutes les formes de prolifération.

La quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération aurait pu aller plus loin, notamment en ce qui concerne la mise en place de garanties appropriées pour les Etats non dotés d'armes nucléaires. Il ne fait cependant aucun doute que nous devrions nous sentir réconfortés par certains succès importants obtenus à la récente réunion de Genève, qui a vu se dérouler le débat le plus approfondi auquel ait jamais donné lieu la question de la non-prolifération.

Il est regrettable qu'en ce qui concerne la question de l'interdiction des essais nucléaires, il n'ait pas été possible de rapprocher suffisamment les points de vue et de parvenir ainsi à des résultats plus concrets et positifs. De l'avis de ma délégation, cette question est au coeur du débat sur la non-prolifération.

M. Piriz Ballon (Uruguay)

Nous ne pouvons en effet souscrire au point de vue selon lequel un perfectionnement sans cesse accru des arsenaux atomiques grâce aux essais puisse contribuer en quoi que ce soit à la paix et à la sécurité mondiales, encore moins dans les circonstances historiques actuelles. Malgré le caractère délicat de cette question, ma délégation est convaincue que nous devrions progresser dans ce domaine, et c'est dans cet esprit que l'Uruguay participera à la Conférence qui doit avoir lieu en janvier prochain en vue d'amender le Traité de Moscou.

Le simple fait qu'il existe actuellement un risque potentiel d'utilisation des armes chimiques dans un conflit régional fait ressortir à nouveau la nécessité urgente d'accélérer les travaux de la Conférence du désarmement, en vue d'arriver à la conclusion d'une convention interdisant la fabrication, le stockage et l'emploi des armes chimiques, ainsi que la destruction totale des stocks existants, de façon non discriminatoire et sur la base d'une application et d'une vérification universelles. Nous sommes certains que la réunion de la Conférence du désarmement que l'on se propose de tenir au niveau ministériel peut imprimer un élan décisif à l'élaboration finale de cet instrument.

En matière de désarmement classique, ma délégation se félicite des succès sans précédent enregistrés au niveau régional en Europe dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Nous sommes néanmoins préoccupés par le fait que les réductions du niveau des armements prévues en Europe risquent d'accroître les possibilités de transfert des excédents d'armes vers d'autres régions. Là encore, la crise du Moyen du Moyen-Orient nous rappelle cruellement que nous devons rechercher des mécanismes permettant de limiter les transactions en matière d'armements et d'en assurer la transparence. A cet égard, ma délégation appuie l'appel lancé dans ce sens par le Secrétaire général :

"Je recommanderais instamment d'établir un registre international des transferts d'armes, ce qui pourrait contribuer à limiter l'essor d'un commerce en expansion." (A/45/1, p. 21)

Nous pensons également que le rapport du Groupe d'experts, approuvé cette année par consensus par la Commission du désarmement, fournira des données extrêmement utiles à la réalisation de nouveaux progrès en la matière.

Pour terminer, qu'il me soit permis de faire quelques observations sur la rationalisation des travaux de la Première Commission. Tout au long du débat général, nous avons maintes et maintes fois entendu dire qu'il fallait faire preuve de réalisme, de pragmatisme et de sens des responsabilités si l'on voulait parvenir

M. Píriz Ballon (Uruguay)

à des résultats concrets. Ma délégation est entièrement de cet avis, qui suppose que l'on ne doit pas se fixer d'objectifs utopiques et impossibles à atteindre. Un réalisme bien compris doit être créatif et soutenu par la volonté de progresser avec un certain sens de la perspective historique. La limite extérieure de la rationalisation, c'est le respect de l'opinion d'autrui. La dernière session de la Commission du désarmement est une bonne illustration de cette tendance.

Ma délégation appuiera les efforts de rationalisation dont il a déjà été question, qu'il s'agisse de fusionner des projets de résolution similaires, de supprimer de l'ordre du jour des questions déjà réglées ou d'examiner sur une base bisannuelle ou triennale d'autres points de l'ordre du jour portant sur des objectifs à long terme, et elle participera, dans un esprit constructif, à l'examen d'autres mesures éventuelles.

C'est dans cet esprit et sur cette base que l'Uruguay réaffirme sa confiance dans le rôle des Nations Unies au service de la paix et de la sécurité.

La séance est levée à 11 h 50.